



16ème législature

Question N° : 12160	De M. Alain David (Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) - Gironde)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture		Ministère attributaire > Culture
Rubrique >arts et spectacles	Tête d'analyse >Difficultés financières des scènes de musiques actuelles (SMAC)	Analyse > Difficultés financières des scènes de musiques actuelles (SMAC).
Question publiée au JO le : 17/10/2023 Réponse publiée au JO le : 28/11/2023 page : 10701		

Texte de la question

M. Alain David attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur les inquiétantes difficultés économiques que connaissent les scènes de musiques actuelles (SMAC). Créé en 1996, ce réseau de SMAC assure la diffusion régulière et dans des conditions d'accueil professionnel, de concerts de musiques actuelles (musiques électro-amplifiées, jazz, chanson, musiques traditionnelles, urbaines etc.) en particulier de groupes et artistes en développement. Depuis l'après covid-19, ces salles de concert, 92 labellisées SMAC sur le territoire national, font face à une importante déroute financière. La crise économique qui touche ce secteur est principalement liée au choc inflationniste de ces derniers mois et en particulier à l'explosion des prix de l'énergie. Le modèle économique des SMAC n'est pas prévu pour supporter de telles hausses et de nombreuses salles n'ont plus la capacité de payer leurs charges. Ainsi, nombreuses d'entre elles sont contraintes de diminuer drastiquement leur programmation, d'annuler des événements, de mettre des salariés au chômage partiel voire de procéder à des licenciements économiques. Les arbitrages se font en défaveur des artistes émergents et des musiques de niches qui ne rapportent pas assez d'argent, alors même que, favoriser et accompagner la création musicale, défendue par des artistes professionnels aussi bien qu'amateurs, font partie de leurs missions. Aujourd'hui, ce secteur tire la sonnette d'alarme. Sans une aide accrue de l'État, certaines structures ne vont plus pouvoir assurer cette politique de missions. Ces lieux de diffusion ont, pour la plupart, été contraints d'augmenter le prix des billets et de trouver de nouvelles recettes, *via* le mécénat notamment ou bien la location de salles. Mais cela reste insuffisant et ces lieux de vie ne peuvent pas fonctionner uniquement sur leurs recettes propres, sachant que les subventions publiques représentent en moyenne 58 % de leurs financements. Le syndicat des musiques actuelles appelle à un doublement du plancher minimum du financement de l'État, actuellement à 100 000 euros, le montant médian étant de 120 000 euros, très proche de ce plancher. Afin de sauver ce modèle économique et permettre aux SMAC de continuer d'assurer leurs missions en faveur des artistes émergents, il lui demande si le Gouvernement entend venir en aide à ce secteur et doubler le plancher minimum de financement de l'État accordé à ces lieux de création et de diffusion musicales qui sont une véritable spécificité française et qui ont permis l'essor de nombreux artistes sur la scène nationale et internationale.

Texte de la réponse

Le réseau des scènes de musiques actuelles (SMAC) est constitué de 92 lieux déployés sur l'ensemble du territoire, en zones urbaines et rurales. Il représente aujourd'hui un outil central de la politique culturelle du ministère de la culture en faveur des musiques actuelles. Face aux risques de concentration qui menacent une partie de ce secteur, les salles labellisées SMAC portent des ambitions de diversité artistique et culturelle. Les SMAC,



comme l'ensemble du champ culturel, font face depuis 2020 à une succession de crises. Dès 2020, l'État s'est engagé massivement pour accompagner les professionnels de la musique avec des mesures nouvelles et des crédits exceptionnels de soutien reversés pendant la crise sanitaire (2020 et 2021) soit par le réseau des directions régionales des affaires culturelles, soit par l'établissement public du ministère de la culture, le centre national de la musique. Puis, face à la hausse des coûts de l'énergie, l'État a rapidement mis en place un certain nombre de mesures d'aides transversales dont ont pu bénéficier les SMAC (bouclier tarifaire, prix garantis, amortisseur électricité...). Des dispositifs exceptionnels ont également été alloués en février 2023 par le ministère de la culture à certaines structures particulièrement impactées par la hausse des coûts énergétiques. Si le contexte budgétaire est peu propice à des augmentations généralisées, il est nécessaire de repenser collectivement les missions et les modèles économiques des lieux labellisés et notamment des SMAC. À cet effet, le ministère est engagé aux niveaux central et déconcentré dans le plan d'action « Mieux produire et mieux diffuser, un projet pour le spectacle vivant », en lien avec les structures labellisées et les collectivités locales pour répondre aux enjeux de coproductions et d'une meilleure diffusion des œuvres du spectacle vivant. Le ministère de la culture, en dialogue avec les collectivités territoriales, restera attentif à ce réseau sans équivalent au niveau international et essentiel au maintien de la vitalité et de la diversité des propositions artistiques en musiques actuelles.